

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

DEUXIÈME COLLECTE DE GROS REBUTS

Saint-Hyacinthe, le 22 juin 2018 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres, les dates de la prochaine collecte de gros rebuts qui se tiendra au cours des **premières semaines de juillet**. Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h00**, la même journée que votre collecte de résidus domestiques. Cette collecte est effectuée par un **camion distinct de celui qui fait la collecte régulière**, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Une liste de **rebutts admissibles** est jointe dans l'aide-mémoire suivant :

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que des **déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.**

**Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue.
Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.**

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Dates de collecte

Ville de Saint-Hyacinthe :

- Lundi 9 juillet Secteur 1
- Mardi 10 juillet Secteur 2
- Mercredi 11 juillet Secteur 3
- Jeudi 12 juillet Secteur 4
- Vendredi 13 juillet Secteur 5

Pour connaître votre secteur, veuillez référer à votre calendrier de collecte à trois voies.

- **Lundi 2 juillet :** Acton Vale
- **Mardi 3 juillet :** Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot
Upton
- **Mercredi 4 juillet :** La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Hugues
Saint-Jude
Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon
- **Jeudi 5 juillet :** Saint-Dominique
Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton
- **Vendredi 6 juillet :** Saint-Damase
Saint-Pie
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.

- 30 -

Source : **Réjean Pion, directeur général**
 450 774-2350
 www.riam.quebec